PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS VERBAL

Assemblée publique de consultation 5 septembre 2006

OBJET : Projet de règlement #06-056 modifiant le règlement de zonage #03-41

À l'assemblée publique de consultation du conseil municipal de Saint-Françoisde-l'île-d'Orléans tenue le 5 septembre 2006, à 19h30 à la salle municipale étaient présents : Jean Rompré, Carmen Blouin, Lina Labbé, Lauréanne Dion, sous la présidence du maire suppléant Dominique Labbé.

ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 2. Présentation du projet de règlement
- 3. Période de questions.
- 4. Levée de l'assemblée.

06-072 Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Lauréanne Dion et appuyée par Lina Labbé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Item 2 Présentation du projet de règlement.

La présentation du projet de règlement est faite par monsieur Marco Langlois, directeur général / secrétaire-trésorier et monsieur Dominique Labbé, maire suppléant.

Projet de règlement # 06-056 modifiant le règlement de zonage # 03-41 aux fins de permettre l'implantation de bâtiment complémentaire à l'habitation de type grange ou hangar en cour latérale d'une résidence dans la zone 18-a.

Article 1:

Modifier l'article 9.2 intitulé « COURS LATÉRALES » par l'ajout de l'alinéa suivant à la suite de l'alinéa 26°:

« 27° Dans la zone 18-A, un bâtiment complémentaire spécifiquement autorisé à l'article 7.2.10 du présent règlement. »

Article 2:

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Item 3 **Période de question**

Le projet concerne la zone 18A, zone principalement situé dans le secteur de la route d'Argentenay.

Le projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Les personnes ont le droit de déposer à la municipalité une demande afin que ce projet soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

2 personnes étaient présentes à la rencontre.

06-073 Item 4 Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée est proposée par Carmen Blouin il est 19h50.